



## **Pour le Syndicat de la presse quotidienne régionale, l'aumône, c'est déjà trop**

Le Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR) a envoyé ce 24 août à ses entreprises adhérentes ses « recommandations sur les salaires minima ». Il y explique fixer « de manière unilatérale », à compter du 1er septembre, les minima garantis mensuels pour les ouvriers et les employés, ainsi que la rémunération minimale pour les journalistes stagiaires du premier au douzième mois (coefficient 95 de la grille) à 1 678,95 € bruts.

Soit un simple réajustement au niveau actuel du Smic et... rien de plus. Avec la seule promesse, jusque fin 2022, de s'aligner automatiquement sur une éventuelle nouvelle hausse du Smic.

Rémunérer au Smic un travail de journaliste, même débutant, est déjà très insuffisant. Par ailleurs, la dernière augmentation des salaires minima de branche pour les journalistes de PQR remonte à novembre 2017 et atteignait 0,4%. Depuis, le taux d'inflation a plusieurs fois dépassé cette hausse. Rien que pour les douze derniers mois, la hausse des prix est de 6,1% à fin juillet.

Rien d'étonnant, donc, à ce que les organisations syndicales de journalistes, dont le SNJ-CGT, aient repoussé la « proposition » d'augmentation de 1% faite par le SPQR en mai dernier. Malgré les demandes formulées par ces dernières, le SPQR a clos la négociation.

Summum du cynisme, l'organisation patronale n'a même pas intégré dans ses « recommandations » du 24 août d'augmentation unilatérale de 1% des minima de branche. Ce qui pénalise les journalistes payés au minimum de leur coefficient, mais également tous les autres, puisque le calcul du montant de la prime d'ancienneté se base sur ces minima de grille.

Mi-juin, le Syndicat de la presse quotidienne départementale (SPQD) avait tenté de mettre ses pas dans ceux de son grand frère régional, en mettant également sur la table une augmentation de 1%. Les organisations syndicales de journalistes lui ont demandé de revoir complètement sa copie pour la prochaine réunion, le 21 septembre.

Le SNJ-CGT espère que le SPQD sera revenu à de meilleures dispositions, à l'heure où les prévisions d'inflation pour l'année 2022 dépassent les 7%.

**Montreuil, le 26 août 2022.**